

<https://www.sundep-paris.org/spip.php?article1092>



La FNOGEC s'engageâ€!

- Coronavirus -

Date de mise en ligne : mercredi 18 mars 2020

Copyright © Sundep-Solitaires Paris - Tous droits réservés

Dans un communiqué publié le mercredi 18 mars, la FNOGEC déclare : « nous décidons que, tout au long de la « période de fermeture » des établissements, les OGEC doivent verser les salaires à 100%. »

Dans un communiqué publié le mercredi 18 mars, la FNOGEC déclare : "nous décidons que, tout au long de la « période de fermeture » des établissements, les OGEC doivent verser les salaires à 100%. Cette décision s'applique de manière obligatoire à l'ensemble des établissements catholiques d'enseignement. Cette décision unilatérale est prise au regard de la situation exceptionnelle, elle ne saurait constituer un précédent et ouvrir des droits dans d'autres circonstances". Voir la suite du communiqué en pièce jointe.